

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION

Société : À LA BULLE VERTE

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 500,00 €

Siège social : 21, rue du Communal, 11230 Saint-Benoît

Entre les soussignés :

Madame Alexandrine Léon,

née le 18 avril 1978 à Corbeil-Essonnes (91),

Présidente de la société À LA BULLE VERTE,

et

Monsieur Samuel Gaboriaud,

né le 20 septembre 1975 à La Rochelle (17),

Directeur Général et associé,

Préambule

Les statuts constitutifs de la société À LA BULLE VERTE ont été établis et signés à Limoux le 17 novembre 2025.

L'attestation de dépôt des fonds a été délivrée par l'établissement bancaire postérieurement à la date de signature des statuts.

Ce décalage résulte de délais techniques liés à l'ouverture du compte bancaire et au dépôt effectif des fonds et ne remet nullement en cause la volonté ferme et non équivoque des associés de constituer la société.

G.S. A.L

Acte confirmatif

Par le présent acte, les associés :

- confirment expressément leur volonté de constituer la société À LA BULLE VERTE conformément aux statuts signés le 17 novembre 2025 ;
- ratifient et valident sans réserve l'ensemble des dispositions desdits statuts, sans modification ;
- reconnaissent que la société doit être réputée régulièrement constituée, le dépôt des fonds ayant été effectué conformément aux dispositions légales ;
- demandent que le présent acte confirmatif soit joint au dossier d'immatriculation afin de régulariser le décalage de dates constaté entre la signature des statuts et l'attestation bancaire.

Entrée en vigueur

Le présent acte prend effet à compter de sa signature.

Fait à Saint-Benoît,

Le 31/12/2025

Signatures

A handwritten signature in black ink that reads "Léon". The signature is stylized with a long horizontal stroke at the bottom.

La Présidente

Madame Alexandrine Léon

A handwritten signature in black ink that reads "Gaboriaud". The signature is stylized with a long horizontal stroke at the bottom.

Le Directeur Général

Monsieur Samuel Gaboriaud

G.S. A.L